Image not found or type unknown

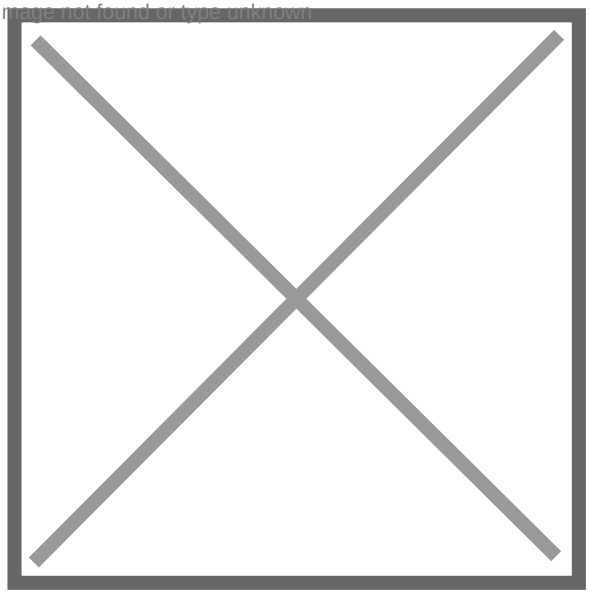

Agression avec itt + de 8 jours

Par **yoan02240**, le **11/07/2008** à **11:44**

bonjour
début Mai, j'ai reçu un coup de poing volontaire pendant un match de football. après être aller aux urgences il se trouvait que j'avais la mâchoire cassée.
j'ai alors subi une opération et la pose d'une plaque en titane.
entre temps j'avais porté plainte et mon agresseur passe en correctionnel le 31 juillet.
j'aimerai savoir combien puis-je demander au niveau des dommages et intérêt, sachant que j'ai eu un arrêt de travail de 22 jours dont 10 jours d'ITT. qu'a leur actuelle je doit encore voir un chirurgien parce que j'ai la mâchoire légèrement déviée, donc peut être une nouvelle opération ou la pose d'un appareil. et que j'ai une voir deux dent qui devront être dévitaliser et mettre des couronnes.

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **12/07/2008** à **09:45**

bonjour, pour l'évaluation de votre préjudice corporel faite vous aider par l'anaméva BP 197 75864 Paris cédex 18 téléphone 01 47 55 18 88 ou par l'association nationale des médecins conseils de recours 23 boulevard Delessert Paris 75016, courage à vous, cordialement

Par **yoan02240**, le **05/08/2008** à **13:52**

je suis passer au tribunal le jeudi 31 juillet

mon avocat a demander une expertise parce que je doit subir une deuxième opération.

le juge a quand même accordé une provision sur le préjudice en attendant l'expertise. cette provision est de 3600€.

[s]question[/s]: quand vais-je toucher cette provision ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés